



Informations médicales

Vous serez convoqué(e) en visite médicale dans le courant de cette première année.

Veillez **impérativement** fournir la **photocopie de votre carnet de vaccination**.

MERCI DE PRECISER, SUR LA PHOTOCOPIE, VOS NOM ET PRENOM AINSI QUE LA DISCIPLINE DANS LAQUELLE VOUS VOUS INSCRIVEZ.

Cette photocopie doit être remise, accompagnée de la fiche médicale que l'on vous demandera de remplir, dès la rentrée scolaire. Ces documents seront à déposer :

- **Soit** au service médical (rez-de-chaussée - bâtiment administratif),
- **Soit** au secrétariat de votre département (Génie Biologique, Génie Chimique, etc.)



Informations importantes

Etudiants postulants en IUT Génie Biologique – Site de la Doua

1. Vaccinations obligatoires :

Selon le code de la santé publique, article L3111-4, modifié par la loi N°2005-1579 du 19 décembre 2005 (art. 62 et 63) et décret N°2006-1260 du 14 octobre 2006, « tout étudiant d'un établissement préparant à l'exercice des professions médicales et autres professions de santé », dont les techniciens en DUT Génie Biologique (art. R3112-1), doit être immunisé contre **l'hépatite B, la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite**. **Pour les techniciens ayant choisi l'option Analyses Biologiques et Biochimiques, une immunisation contre la fièvre typhoïde est également demandée.** Il est important de rappeler qu'une contre-indication à la vaccination contre l'hépatite B correspond de fait à une inaptitude à une orientation vers les professions concernées.

2. Conformément au programme pédagogique national, l'enseignement de l'expérimentation animale est pratiqué en DUT Génie Biologique

Pour tester l'innocuité et l'efficacité de nouveaux produits, pour se soigner ou pour appréhender des processus biologiques, l'Homme a recours à l'expérimentation animale. Conformément aux dispositions légales, cette pratique se réalise aujourd'hui dans le respect de l'animal.

Au département de Génie Biologique, la formation des techniciens supérieurs passe par l'apprentissage progressif de techniques expérimentales sur animaux de laboratoire vivants (techniques de manipulation, de contention, anesthésie, gestes opératoires et techniques de chirurgie, techniques d'élevage). **Ces enseignements obligatoires en 1^{ère} année, quelque soit l'option choisie**, se déroulent dans un cadre réglementaire, ils permettent en 2^{ème} année aux étudiants qui le souhaitent et qui sont issus de l'option Analyses Biologiques et Biochimiques ou de l'option Agronomie, d'obtenir une habilitation spécifique : la formation à l'expérimentation animale de niveau II.



ANNEXE – FICHE ETHIQUE

La place de l'animal au sein de l'IUT

Vous postulez en IUT de Génie Biologique et vous destinez donc aux métiers dans le domaine de la médecine ou de la pharmacie, de l'agronomie ou de la diététique.

Vous qui utilisez déjà des médicaments, produits de beauté, additifs alimentaires, insecticides..., votre futur métier va peut être vous amener à mettre au point de nouveaux produits. Vous êtes vous déjà posé ces questions : comment sait-on qu'un médicament est efficace, non dangereux ? Comment faire progresser la thérapie génique ? Comment sait-on qu'un rouge à lèvres ne va pas être allergisant, qu'un colorant alimentaire ne va pas provoquer de maladies, qu'un insecticide ne va pas être toxique pour l'homme et l'environnement ?

La réponse est qu'il est nécessaire de tester les nouveaux produits sur des modèles animaux : souris, rats, lapins, insectes, crustacés.

C'est pourquoi à l'IUT, vous devez obligatoirement apprendre à travailler progressivement avec et sur ces animaux de laboratoire vivants (*techniques de manipulation et de contention, anesthésie, gestes opératoires et techniques de chirurgie, technique d'élevage*). **Le département de Génie Biologique par choix et conformément aux dispositions légales s'est engagé à travailler dans le respect de l'animal.**

Dans ces conditions vous pourrez obtenir une attestation de formation conforme à la réglementation en cours : expérimentation animale, fonctionnement d'une animalerie (habilitation de niveau II)

Le groupe de réflexion sur l'expérimentation animale.
(Groupe constitué d'enseignants, d'étudiants, d'anciens étudiants travaillant en expérimentation animale)